

**A PROPOS DE L'ÉOLIEN
INDUSTRIEL SUR LES
CONTREFORTS DU VERCORS
ET DE LA FORET DE SAOU**

Discussion partagée avec Mme Celia De Lavergne,
Député de la 3^e circonscription de la Drôme

TABLE DES MATIERES

UN PREMIER BILAN DECENAL

1. Bref rappel
2. Parcs éoliens existants et à venir
3. Empreinte écologique
4. Empreinte économique
5. Empreinte médico-sociale

POUR UNE TRANSITION EQUITABLE

1. Les économies
2. Cohérence
3. Moins flatteurs
4. Revenir au soleil
5. Innover

A LA LEGISLATRICE

1. Dépassement sonore
2. Indépendance des études
3. Code de l'urbanisme
4. Biodiversité
5. Compétence et décisions
6. Garantie

A L'ECONOMISTE

1. Equilibre perdu
2. Indemniser
3. Taux de TVA réduit

POUR ALLER PLUS LOIN

UN PREMIER BILAN DECENAL

1. Bref rappel

A la suite du Grenelle de l'environnement de 2007, la France s'est fixé des objectifs de développement des énergies renouvelables. Priorité fut donnée à l'éolien avec le choix stratégique de passer par les producteurs privés avec la mise en place d'un tarif de rachat attractif de l'électricité. En parallèle aucun dispositif réel de planification n'avait été prévu.

Le Schéma Eolien Départemental fut établi la même année sous l'égide de l'Ademe. Le volet éolien du Schéma Régional Climat Air Energie, le fut en 2009 sans pour autant tenir compte des données précédentes. L'ensemble du territoire était en effet déclaré favorable. Sur votre circonscription, à notre connaissance, seule la Communauté de Communes du Val de Drôme affina ces études avec un comité de pilotage des Zone de Développement Eolien. Ce rapport fut présenté en mai 2012. A noter que les ZDE étaient surtout destinés à gérer les tarifs de rachat. Tout comme les précédents, ce document n'avait eu aucun caractère obligatoire ni aucune valeur de prescription ou d'autorisation. Parallèlement, la loi **Notre** relégua au niveau local la prise de compétence « énergie ».

Lors du dernier mandat présidentiel furent mises en place les conventions TEPOS (Territoire à Energie POSitive) et TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Les communautés de communes auxquelles nous appartenons et le parc naturel régional du Vercors furent signataires. Le Vercors et la vallée du Rhône ont depuis très longtemps une production hydraulique pratiquement équivalente à la consommation électrique locale. Ces dispositifs ont été complétés par de nombreux parcs photovoltaïques, petits et grands, qui sont entrés en fonctionnement récemment.

Concernant les Plans Climat Energie, seule l'agglomération valentinoise a réalisé un audit complet des possibilités de production et d'économie d'énergie sur son territoire.

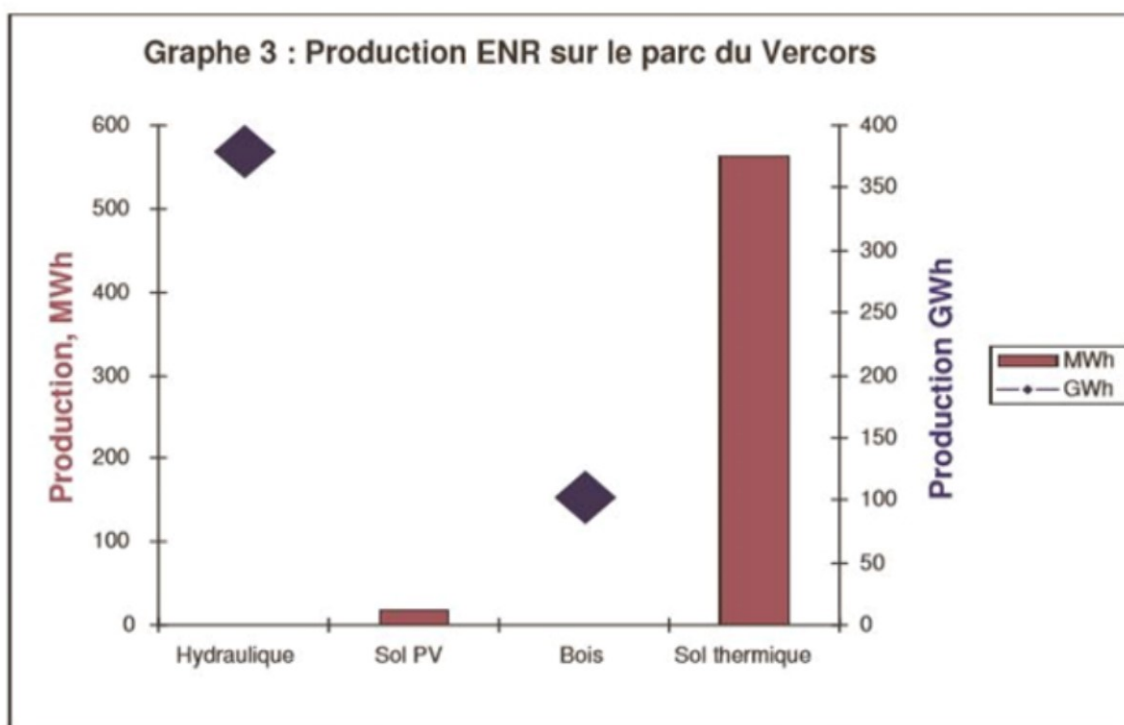
3. La production actuelle d'énergie du parc du Vercors

3.1 Données globales de production

La production énergétique du parc du Vercors a été recensée par l'AGEDEN et l'ADIL26 :

- en production électrique,
 - o 378 GWh de production hydraulique⁶,
 - o 19 MWh de production PV,
- en production de chaleur,
 - o 21 GWh de production à partir de la biomasse (bois), remontée à 103 GWh d'après les estimations du bilan énergétique,
 - o 546 MWh de solaire thermique,
- soit 481 GWh au total (378 GWh électrique et 103 GWh thermique).

Cette production ENR est essentiellement due à l'hydraulique (79 %), le bois ne représentant que 21 %. Ce recensement contient des lacunes (cf. § 3.2). L'autonomie énergétique du parc est définie comme le rapport entre l'énergie produite par le parc et l'énergie consommée sur le parc : elle est de 45 %, soit 91 % pour l'électricité et 16 % pour la chaleur (d'origine non électrique). En considérant 30 % de la production du barrage de Beauvoir comme issue du parc du Vercors, l'autonomie en électricité est de 107 %. Ces données sont présentées sur le graphe 3 « Production ENR sur le parc du Vercors ». Elles sont présentées en détail en annexe.



⁶ Sans compter l'installation du barrage de Beauvoir, de 39 MW, qui produit 220 GWh par an et est partiellement sur le territoire du parc.

2. Parcs éoliens existants et à venir

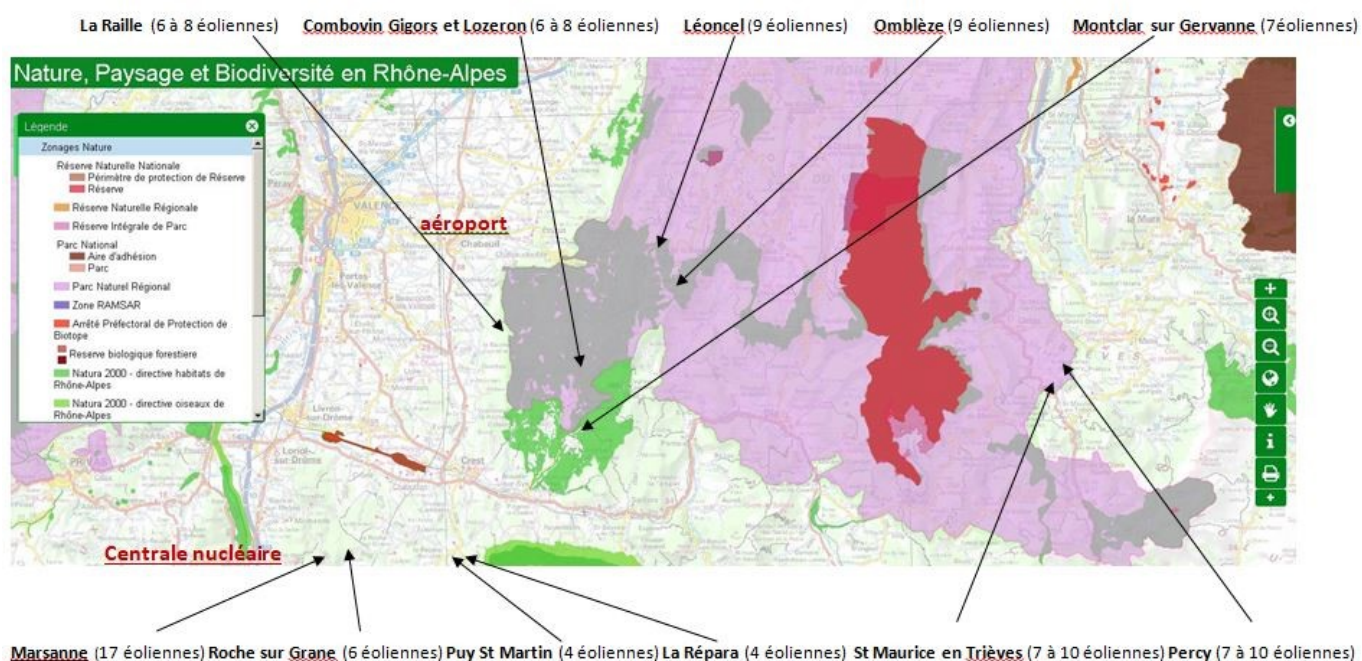
Les premiers parcs éoliens à voir le jour furent ceux de Marsanne (2008), de la Répara (2007 et 2009) et de Beausemblant.. Aujourd'hui de nombreux promoteurs éoliens se sont emparés du sujet pour présenter et initier plusieurs projets à l'intérieur et en lisière du Parc du Vercors et sur le massif de Marsanne.

Actuellement, nous dénombrons 8 projets

- Léoncel (Comblézine) en cours d'étude proche d'être finalisé
- Gigors-Combovin (Cote Blanche) en cours d'étude
- Montvendre (La Raye) en cours d'étude
- Marsanne (extension du parc existant) en cours d'étude
- Puy St Martin en cours d'étude
- Omblyze (plateau d'Ambel) en attente
- Montclar (forêt domaniale du Grand Barry) en attente
- Roche sur Grane (La Seauve) permis accordé en 2012 bloqué par différentes procédures au TA et au pénal

Pour information nous indiquons juste les deux projets du Trièves également dans le parc du Vercors

Parcs éoliens existants et en projet du sud Vercors et du massif de Marsanne (fond de carte DREAL)



Quelques simulations



Plateau d'Ambel : au fond le Grand Veymont, l'Obou, le Grand Ferrand...



Sur la route touristique du col de la bataille des éoliennes plus hautes que les falaises



Le projet de Gigors vu de la route touristique du col de Bacchus



Le projet de Montclar



Le projet de la Raye à Montvendre au pied des contreforts du Vercors (classé ensemble paysager remarquable)



Le projet de Puy St Martin face au massif de Saou (classé ensemble paysager remarquable)

3. L’empreinte écologique

Avec des climats méditerranéens et montagnards, notre territoire bénéficie d’une richesse reconnue tant au niveau de la flore que de la faune. La présence d’espèces rares et protégées endémique ou réintroduite est aujourd’hui la récompense d’un réel travail de protection sur plusieurs décennies.

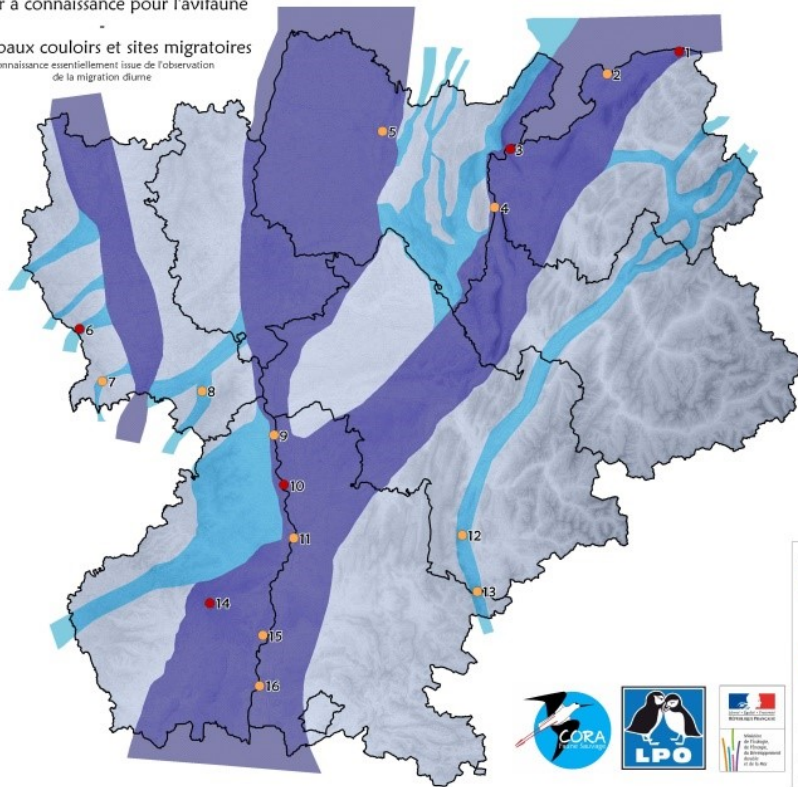
Pour l’avifaune, chaque parc éolien est un obstacle voire un danger surtout quand il se trouve en crête.

Depuis des années des naturalistes travaillent sur cette biodiversité. Minimiser l’impact sur les comportements, sur les milieux et la mortalité revient à nier le travail de centaines de scientifiques. La totalité des projets industriels dont nous parlons aujourd’hui est située dans des espaces sensibles de la ZNIEFF au Parc Naturel. Nous ne sommes plus à l’échelle du simple jardin.

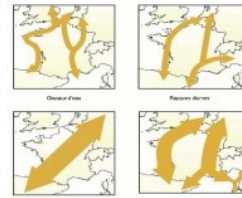
Compléments à la carte des projets précédente

Schéma Régional Eolien - Rhône-Alpes
Porter à connaissance pour l’avifaune

Principaux couloirs et sites migratoires
Connaissance essentiellement issue de l’observation de la migration diurne



Carte 3.B



Principaux axes migratoires en France
(source : Guide méthodologique de l’étude d’impact sur l’environnement des parcs éoliens du MEDD/DAF, version juin 2009, Corvol, Guez, Accouther, Apoux, 246 p.)

Sites de suivi de la migration "Tête en l’Air"

Número	Nom du site	Département
1	Isaure	74
2	Domaine de Guitou	74
3	Fort l’Ecluse	01
4	Albiac	74
5	Les Conches	01
6	Barauchet	42
7	Col de Puzillon	42
8	Barbenche	42
9	Andance	07
10	Pierre-Jagelle	26
11	Le Port de l’Epervière	26
12	Col du Fau	38
13	Col de Lure la Croix Haute	38
14	Col de l’Escrivet	07
15	Meysse	07
16	Culle de Dorzière	26

■ Axes migratoires majeurs (importance internationale & nationale)
■ Axes migratoires secondaires (importance régionale & locale)
■ Migration diffuse

Sites de suivis de la migration
 Programme "Tête en l’Air"

● Sites de suivis scientifiques: (5)
● Sites d’animation "Grand public": (11)

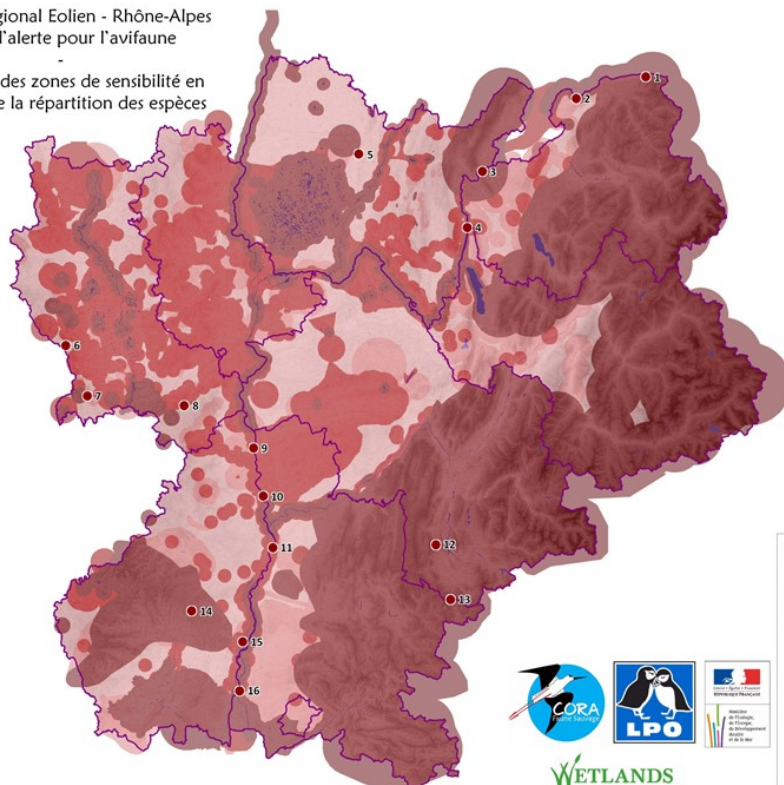
Limites départementales

Sources : CORA-FS, COM401, COM402, COM407, LPO36, LPO38, LPO42, COM468, COM473, LPO74, BBO405*ENGA, BBO4250*ENGA, SCAN100*ENGA
 Réalisation : CORA Fevret Sauvage, avril 2010.



Schéma Régional Eolien - Rhône-Alpes
Carte d'alerte pour l'avifaune

Définition des zones de sensibilité en fonction de la répartition des espèces



Carte 1.A



Vautour péronnière. © F. VEAU / CORA 07

Sites majeurs de migration
(programme Tête en l'Air)

N°	Nom du site	Département
1	Isacot	74
2	Domaine de Guidou	74
3	Fort l'Ecluse	01
4	Éboiz	74
5	Les Conches	01
6	Baraschet	42
7	Col de Pichillon	42
8	Barbanche	42
9	Andance	07
10	Pierre-Arguille	26
11	Le Port de l'Épervière	26
12	Col du Fau	38
13	Col de Lure la Croix Haute	26
14	Col de l'Escrinet	07
15	Meyssac	07
16	Duffre de Dorzière	26

Niveaux de sensibilité "Avifaune" vis-à-vis de l'implantation de parcs éoliens

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible à non évalué

- Sites majeurs de migration
- Hydrographie surfacique
- Limites départementales

Sources : CORA-FS - LPO - Wetlands International, CORAD1, CORAD7, LPO2E, LPO3E, LPO4Z, CORA69, CORA73, LPO74, Collectif "Bonelli", AITEB, FN Vauvau, CDEA, BDCarto "EIGN", BDCortho "EIGN", BDBat250 "EIGN, SCAN100 "EIGN
Révision : CORA Faune Sauvage, Juin 2010

Secteur reconnu comme étant une des plus belles réserves d'Europe de chiroptères

Tableau 1 : Classification des espèces (N=23) ayant une sensibilité directe vis-à-vis des éoliennes.

Espèce	Classe retenue	N _E	N _{SE}	N _P	Rayons d'action					Remarques
					0-1 km	1-2 km	2-5 km	5-15 km	15-30 km	
Minioptère de Schreibers	3 (forte)	10	10	9	4	4	3	2	1	
Grand Murin / Petit murin		9	10	8	4	4	3	2	1	
Sérotine bicolor		9	10	6	4	4	3	2	1	pas de gîte connu en Rhône-Alpes
Sérotine commune		8	10	4	4	3	2	1	0	
Noctule commune		8	10	3	4	4	3	2	1	
Pipistrelle de Nathusius		8	10	3	4	3	2	1	0	
Noctule de Leisler	2 (moyenne)	7	10	1	4	3	2	1	0	
Pipistrelle commune		7	10	1	3	2	1	0	0	
Pipistrelle de Kuhl		7	10	1	3	2	1	0	0	
Pipistrelle pygmée		7	10	1	3	2	1	0	0	
Sérotine de Nilsson		7	8	5	4	3	2	1	0	pas de gîte connu en Rhône-Alpes
Murin de Bechstein		7	5	10	3	2	1	0	0	
Grande Noctule		6	8	3	4	4	3	2	1	pas de gîte connu en Rhône-Alpes
Vespère de Savi		6	8	2	4	3	2	1	0	
Molosse de Cestoni		6	8	1	4	4	3	2	1	
Barbastelle d'Europe		6	5	9	4	3	2	1	1	
Murin à oreilles échanquées	6	5	8	4	3	2	1	0		
Murin de Brandt	1 (faible)	5	5	5	4	3	2	1	0	
Oreillard montagnard		5	5	4	3	2	1	0	0	
Oreillard gris		4	5	2	3	2	1	0	0	
Oreillard roux		4	5	1	3	2	1	0	0	
Murin de Daubenton		4	5	1	4	3	2	1	0	

Le nouveau réservoir foncier

Ces espaces naturels sont désormais considérés comme de nouveaux réservoirs fonciers par les promoteurs. Le discours visant à proposer inévitablement des mesures compensatoires interroge grandement sur le bienfondé et la rationalité des dossiers. Est-il utile de rappeler que la nature n'est ni remplaçable, ni renouvelable. Les paysages ne peuvent devenir hybrides semi naturel-semi industriel. Dans ce cadre de bien commun, ces négociations semblent d'autant plus déplacées et inappropriées.

Une question de fond demeure. Devons-nous sacrifier la nature au nom de l'écologie ? S'engager pour conserver des espaces naturels au profit de tous n'est pas un rejet du progrès mais une évidence pour notre avenir .

Dans le Vercors la mobilisation d'associations écologistes tout autant que celles de chasseur pousse à l'urgence d'une réflexion sur ce thème au sein des classes politiques.

4. L'empreinte économique

L'authenticité : maitre mot

A l'heure des difficultés financières engendrées par la conjoncture, la politique énergétique des collectivités s'est transformée en opportunisme économique. En démarchant les maires les promoteurs éoliens, les bureaux d'études ou les conseillers en stratégie, l'ont bien compris. Nous sommes là au cœur des conséquences des choix énumérés dans le premier paragraphe. Les dérives engendrées sont l'un des fondements de l'amertume de nombreux citoyens et associations.

Le second point est qu'aujourd'hui, un parc éolien dans le paysage n'a plus rien d'anecdotique et l'apport en termes d'image n'est plus aussi positif qu'il pouvait l'être à l'origine.

L'industrialisation des plaines de Picardie en est la parfaite illustration.

La recherche d'authenticité est le moteur d'une activité qui a aujourd'hui un poids bien supérieur à l'agriculture : le tourisme. Il en va de même dans le secteur de l'immobilier dans les zones naturelles. Nul besoin d'une balance pour comparer ces secteurs et le secteur éolien du point de vue de l'emploi, ceci même au niveau national. Pour exemple Res, malgré sa place de leader, n'emploie que 170 personnes sur toute la France.

L'Observatoire

Agence de Développement Touristique de la Drôme

**LES EMPLOIS
TOURISTIQUES**
Année 2015

Le tourisme génère dans la Drôme 6 003 emplois salariés permanents (hors emplois non-salariés et emplois saisonniers).

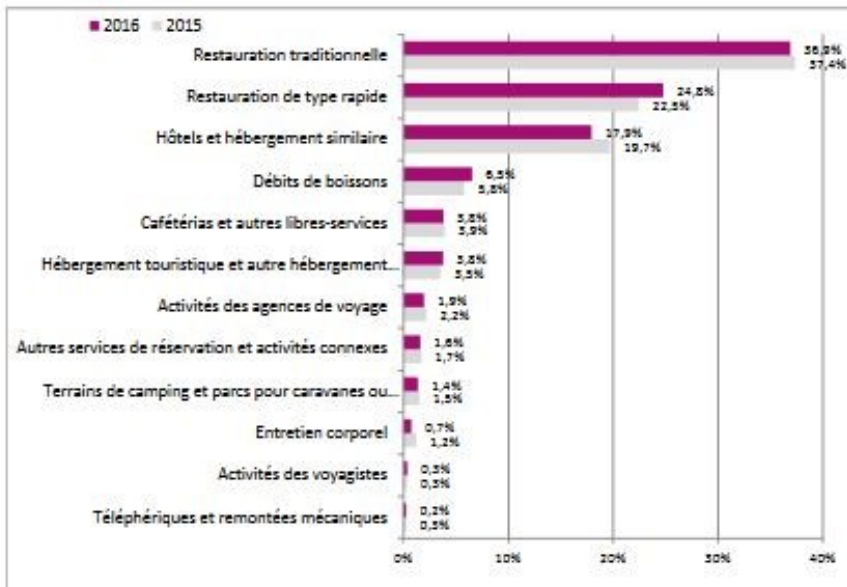
Sources : base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), et CG26 pour les remontées mécaniques.

Cela représente 5,0% du nombre d'emplois salariés permanents comptabilisés dans les activités caractéristiques du tourisme en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Détail des effectifs salariés dans les activités caractéristiques du tourisme dans la Drôme

Code	Activité	Drôme				part Auvergne- Rhône-Alpes
		31-déc-15		31-déc-15 emplois	évol. 14/15 emplois	
		étabts	emplois			
55.10Z	Hôtels et hébergement similaire	176	1 077	1 142	-5,7%	4,4%
55.30Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	41	83	88	-5,7%	8,6%
55.20Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée (en meublé, gîte, location de vacances, chambre d'hôtes, centres de villégiature et résidences de vacances, centres de vacances pour enfants, auberges de jeunesse...)	76	227	205	10,7%	3,1%
56.10A	Restauration traditionnelle	568	2 215	2 167	2,2%	5,0%
56.10B	Caféterias et autres libres-services	7	228	228	0,0%	11,2%
56.10C	Restauration de type rapide	241	1 487	1 302	14,2%	7,6%
56.30Z	Débits de boissons	136	392	337	16,3%	5,8%
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques		15	15	0,0%	0,2%
79.11Z	Activités des agences de voyage	28	117	126	-7,1%	3,5%
79.12Z	Activités des voyagistes	6	21	19	10,5%	4,1%
79.90Z	Autres services de réservation et activités connexes	25	96	98	-2,0%	4,2%
96.04Z	Entretien corporel	18	45	71	-36,6%	2,6%
TOTAL		1 322	6 003	5 798	3,5%	5,0%

Sources : base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), et CG26 pour les remontées mécaniques.



La restauration est le premier pourvoyeur d'emplois touristiques dans la Drôme (65,5%). L'hôtellerie représente moins d'un emploi permanent sur cinq dans le secteur du tourisme.

N.B. : la liste des activités caractéristiques du tourisme a été établie par l'Organisation National du Tourisme

pour plusieurs rubriques, les effectifs mesurés au 31 décembre ne reflètent pas la réalité de l'emploi du secteur, l'activité étant essentiellement saisonnière.

Un risque négligé

Bien que nous ayons choisi de ne pas entrer dans ce débat, de nombreuses raisons nous laissent à penser que le mix énergétique devra être revu et corrigé, Cela impliquera une révision des aides allouées aux promoteurs. Il est à prévoir dans quelques années que les mairies et les conseils départementaux se retrouveront confrontés à des parcs délaissés car insuffisamment productifs, Dans les Alpes les exemples de friches n'ont pas manqué : téléphérique du Moucherotte, pylônes de la Vallée Blanche... L'argent reçu aujourd'hui risque de s'envoler demain. Ou les provisions pour le démantèlement sont insuffisantes et les montages juridiques des sociétés privés n'offrent aucune garantie.

Les jurisprudences ne manquent pas. En cas de défaillance de l'exploitant, le propriétaire est détenteur des déchets selon la police des déchets, autrement dit sous la responsabilité du maire. Il serait temps de se poser la question : « Pourquoi les promoteurs préfèrent payer un loyer plutôt que d'acheter un terrain ? »

produits toxiques et en renforcer la sécurité.,.,,Au vu de l'ensemble de ces circonstances, une cour ne commet pas d'erreur de qualification juridique en jugeant que la société et ses dirigeants ont fait preuve de négligence à l'égard des abandons de déchets sur leur terrain et en en déduisant qu'ils devaient être regardés comme détenteurs de ces déchets au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

54-08-02-02-01-02 L'appréciation par laquelle les juges du fond jugent qu'un propriétaire a fait preuve de négligence à l'égard des abandons de déchets sur son terrain pour en déduire qu'il doit être regardé comme détenteur de ces déchets au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement est soumise à un contrôle de la qualification juridique des faits.

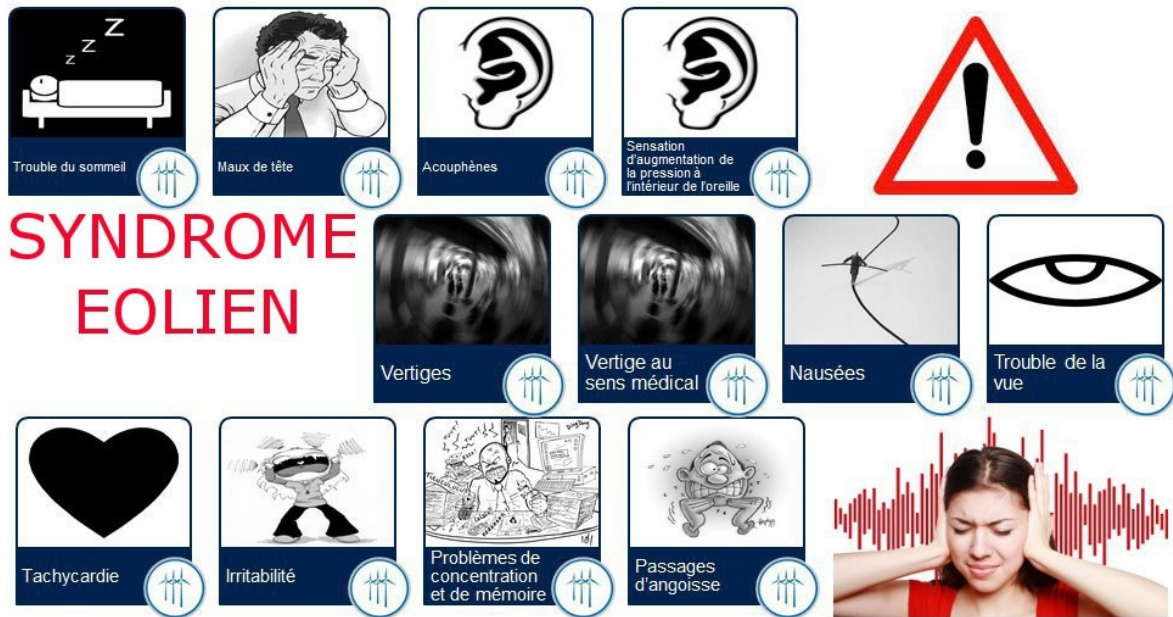
5. L'empreinte médico-sociale

Santé publique

Les améliorations acoustiques des aérogénérateurs n'ont pas été démontrées à ce jour et la règle consistant à respecter une distance de 500m par rapport aux habitations n'a pas augmenté contrairement à la taille de ces machines. L'implantation de l'habitat en France est différent selon les régions. L'une des caractéristiques de notre territoire est la dispersion de son habitat. Ne pas en tenir compte et se contenter de tracer des cercles de 500m sans examiner la configuration des lieux

est le reflet d'un code de l'urbanisme inadapté et d'une inconscience sur les risques sanitaires encourus.

Les troubles des personnes vivant à proximité sont dénoncés par les médecins. Le « syndrome éolien » est une réalité, admis et reconnu aujourd'hui par de nombreux experts et spécialistes. Nous sommes là face à un problème, non seulement, de santé publique mais aussi d'éthique.



De vrais risques

Les parcs de Marsanne et de Roche sur Grane sont dans le périmètre des radars de surveillance de la centrale nucléaire. L'extension avait déjà été refusée pour ce motif. Aujourd'hui des négociations sont en cours. Peut-on vraiment négocier dans le contexte actuel ?

Le parc de Montvendre est voisin de l'aéroport et de l'héliport souvent utilisé par l'armée. Est-il besoin de rappeler le crash du vol Paris Chabeuil contre les falaises de Léoncel le 10 avril 1989. Il y avait 22 personnes à bord

En hiver, à Léoncel justement, le promoteur a prévu d'accéder à ses machines en scooter des neiges. Qu'en sera-t-il des services incendie ? Son mat de mesure est tombé il y a quelques semaines à cause du givre. S'il laisse, comme il l'affirme, le domaine skiable ouvert au pied des éoliennes, comment les skieurs se protégeront ils des chutes de glace ?

La responsabilité des élus et du préfet risque d'être engagée.

Démocratie : l'autre maître mot

Le seul moyen d'expression juridiquement reconnue est « l'enquête publique » et le constat au niveau national sur 10 ans est implacable: aucune enquête publique n'a jamais conduit à l'annulation d'un projet. Toutes les réunions publiques préliminaires ne sont là que pour affiner la stratégie du promoteur. Il ne reste donc aux opposants que des recours chers à tout point de vue, voire inaccessibles pour certains surtout en milieu rural.

Quel que soit le gouvernement, ces procédures sont systématiquement pointées du doigt comme « un frein au développement des énergies renouvelables ». Plutôt qu'une réelle réflexion, notamment sur l'urbanisme et plutôt qu'une réelle concertation avec les acteurs associatifs, le législateur agit en faveur des promoteurs. A l'heure où sont écrites ces lignes, les propositions de M Lecornu viennent d'être publiées. Nous pourrions en discuter si vous le désirez.

Dur à digérer

Bien trop de reportages montrent l'opportunisme flagrant des élus ajouté à celui d'actionnaires. Souvent s'ajoute le mépris et l'arrogance par rapport aux opposants. Les apports divers (taxes, subventions, loyers) liés aux installations éoliennes créent une aide indirecte aux zones rurales mais de façon déséquilibrée et sur le dos des consommateurs. Sur votre circonscription, l'individualisme territorial et la spéculation passent mal auprès d'une population dont les revenus moyens sont inférieurs à la moyenne nationale (taux de pauvreté de 12,4 en 2015 sur le Val de Drome par exemple) et auprès des entreprises qui connaissent de vraies difficultés (agriculture, PME...).

Les collusions entre élus et promoteurs sont trop souvent flagrantes voire dans quelques cas illégales. L'arrivée de sociétés contrôlées pour la plupart par des fonds d'investissements est ressentie comme une véritable colonisation. Autant dire que le financement participatif ne calme en rien les choses puisqu'il ne s'adresse qu'à certains qualifiés parfois de « nantis ».

Pour rappel la Drome a le taux de chômage le plus élevé de la région Rhône Alpes Auvergne (10.9%) et un taux de pauvreté important surtout chez les jeunes (15%) source ADIL

POUR UNE TRANSITION EQUITABLE

Citoyens engagés et soucieux de construire des réponses face aux nouveaux enjeux du XXI^{ème} siècle en terme d'énergie, nombre d'entre nous ont souvent participé à des débats (Transition énergétique, CLD, ...) ceux-ci se sont avérés stériles. Nous ne désespérons pas pour autant Nous souhaitons que notre rendez-vous, bien qu'il soit bref, soit utile pour tous.

Nous ne pouvons donc pas rester sur un simple constat. Même si certains choix semblent être déjà faits, fort heureusement pour certains dans le sens qui est le nôtre. Nous tenions à voir plus loin avec les quelques paragraphes qui suivent.

1. Les économies

Malgré le désordre dans lequel ont été installées puis désinstallées, les aides fiscales et malgré l'évolution démographie, la consommation française corrigée s'est stabilisée depuis plus de six ans. Nous pensons qu'il est temps d'entamer la descente. En ces temps difficiles c'est là la demande de tous les citoyens et de toutes les entreprises. Nous n'ignorons pas que le gouvernement a déjà travaillé en ce sens mais nous tenons à insister sur ce point.

Au niveau national le bien-fondé des certifications et des aides peut devenir un frein au niveau local. Un artisan menuisier ne sera jamais certifié pas plus que la fenêtre qu'il aura fabriquée, il n'en sera pas moins consciencieux.

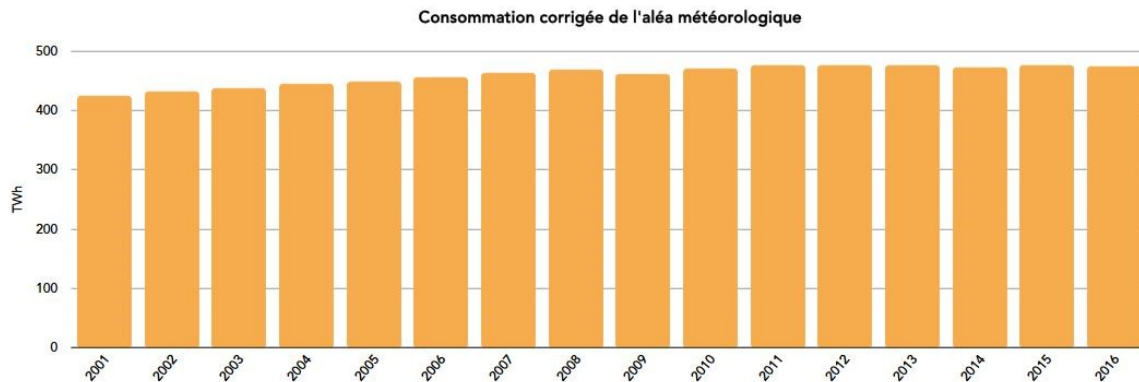
Sur tout le territoire les améliorations des transports en commun, bien que réclamées depuis des années ne se font qu'au ralenti.

Consommation corrigée : dans la continuité des 6 dernières années

Hors secteur de l'énergie, la **consommation corrigée** est stable. Elle atteint 473 TWh en 2016. La tendance à la stabilisation globale de la consommation annuelle d'électricité est constatée pour la sixième année consécutive en France.

La stabilisation observée s'inscrit dans une dynamique plus globale de ralentissement progressif de la croissance de la demande.

Les principaux facteurs structurels sont l'évolution de la croissance économique, la modification du tissu industriel français, la tertiarisation des activités économiques et les effets de la maîtrise de la consommation.



A noter: l'étude de la consommation corrigée nécessite d'exclure du périmètre le secteur de l'énergie, ce dernier étant fortement impacté en 2012 par le changement de procédé d'enrichissement de l'uranium, entraînant une forte réduction de consommation.

2. Cohérence

Construire un parc éolien à 1300m d'altitude au cœur d'espace protégés est d'une incohérence flagrante même d'un point de vue technique. Les pertes en ligne, le dégivrage, les blocages pour essayer de protéger la faune conduiront à un taux de charge final ridiculement bas. Le choix majeur fait sur l'éolien n'est dû qu'à son subventionnement. Les différences de tarifs de rachat beaucoup trop importantes n'incitent pas à d'autres orientations notamment vers l'hydraulique. Ce moyen de production a pourtant prouvé son efficacité. Quoi qu'on en dise le potentiel reste important tant par des installations nouvelles que par la réhabilitation d'installations anciennes.

Il est évident que l'éolien industriel n'a pas sa place dans le milieu naturel. Sa place devrait être prêt des moyens de productions qui lui sont complémentaires (centrales thermiques, incinérateurs, barrage de retenue...).

3. Moins flatteurs

Les exemples sont légions : laisser le pouvoir de décision aux élus locaux n'est pas toujours un gage de compétence. Les installations industriels si elles sont d'un meilleur rapport flattent aussi leur égo. Les petites unités sont délaissées. Les petites hydrauliques ou les petites éoliennes, (voire les deux sous forme de STEP) sont à l'échelle de tous les territoires ruraux (à condition toutefois de rester

raisonnable sur le nom) L'impact paysager et les nuisances deviendraient acceptables. L'impact sur l'avifaune et sur les chiroptères resterait toutefois à évaluer.

Au sein des foyers ou près des centres urbains la cogénération est l'un des moyens les plus efficaces afin d'effacer les heures de pointe. Les chaudières individuelles produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur sont parfaitement au point. Malheureusement, là aussi elles ne bénéficient pas d'avantages convaincants.

Ce sont là des sources d'emplois locaux importantes. Cette politique d'aides pourrait être revue à tous les niveaux.

Potentiel de production en petit hydraulique par commune sur l'Agglo de Valence (PCET)

Potentiel unitaire Production	Commune
> 12 MW 75,8 GWh	1 commune Romans-sur-Isère
De 500 kW à 12 MW 95,3 GWh	6 communes Eymeux, Bourg-de-Péage, Beaugard-Baret, Granges-lès-Beaumont, Chatuzange-le-Goubet, St-Paul-lès-Romans
De 250 à 500 kW 3,3 GWh	2 communes Chateauneuf-sur-Rhône, Rochefort-Samson
De 125 à 250 kW 4,9 GWh	7 communes Montélier, Bourg-lès-Valence, Beaumont-lès-Valence, Montmeyran, Valence, Peyrins, Hostun
De 65 à 125 kW 3,6 GWh	8 communes St-Michel-sur-Savasse, Parnans, St-Bardoux, Alixan, Montéléger, Montmiral, Chabeuil, Geyssans
De 1 à 65 kW 2,2 GWh	13 communes Charpey, St-Bonnet-de-Valclérieux, Upie, Clérieux, Génissieux, Jaillans, Mours-St-Eusèbe, St-Laurent d'Onay, le Chalon, Châtillon-St-Jean, Marches, Etoile-sur-Rhône, Malissard, St-Marcel-lès-Valence
Pas de potentiel identifié	13 communes Barbières, Beauvallon, Bésayes, Crépol, la Baume-Cornillane, la Baume-d'Hostun, Miribel, Montrigaud, Ourches, Portes-lès-Valence, St-Christophe-et-le-Laris, St-Vincent-la-Commanderie, Triors.

4. Revenir au soleil

Le solaire reste à la portée des particuliers mais il y a aussi sur notre territoire des centaines d'hectares de parking, d'aires de stockage et de toitures industrielles. En examinant rapidement les bilans mensuels de RTE, il est facile de constater que la production solaire est complémentaire de la production éolienne. En décourageant l'un par apport à l'autre nous sommes arrivés à un rapport du simple au double. Pour l'instant le seul intérêt des énergies intermittentes étant d'économiser un peu de combustible fossile et de retenir un peu d'eau dans les barrages, cette complémentarité est à souligner. Elle n'est pourtant jamais évoquée.

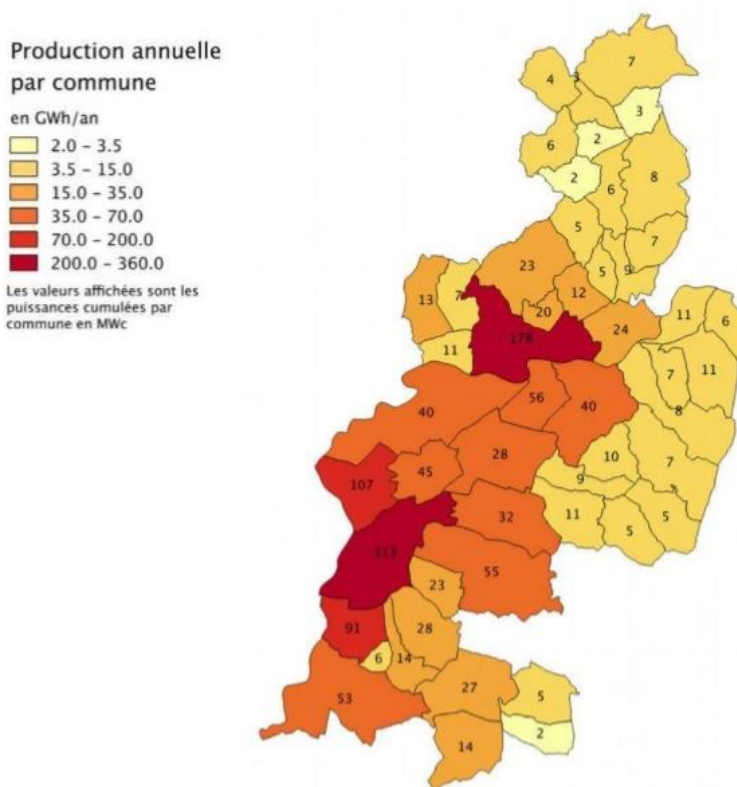
A noter qu'aucune installation dans la Drôme n'a fait l'objet d'un recours ou d'une plainte. La baisse des tarifs de rachat de la production solaire avait été prétextée par l'agressivité de la production chinoise. Croire que l'éolien en sera à l'abri de cette agressivité commerciale tient de la gageure.

Le gisement reste énorme comme par exemple ici (source PCET aggro Valence)

Tableau 23 : Gisement PV brut – VALENCE ROMANS AGGLO

GISEMENT brut	Cumul toit	Cumul sol	Total
Nombre	64 370	290	64 660
Puissance	1362 MWc	62 MWc	1424 MWc
Production	1667 GWh/an	83 GWh/an	1750 GWh/an

Il faut noter que l'analyse de terrains propices à l'installation de parcs PV au sol n'est pas réalisable avec un simple outil de cadastre solaire : les contraintes liées à de tels projets sont à analyser au cas par cas. Sur ce



segment, seules les aires de stationnement recensées par l'IGN ont été prises en compte (on en dénombre 290), ce qui peut expliquer la faible proportion de gisement au sol.

5. Innover

A Bourgoin Jallieu, Photowatt a déposé le bilan en 2011 et cette année la fermeture de l'usine Bosch de Vénissieu est annoncée. Ces deux usines étaient pionnières dans l'industrie du photovoltaïque. Les possibilités de progrès techniques des panneaux solaires sont immenses et des nouveautés d'ordre esthétique sont présentées chaque année au salon Batimat.

La technologie des éoliennes à axe vertical est au point, mais pour l'instant, ce sont là des machines moins puissantes. Moins hautes, moins bruyantes, pas nécessairement blanches, pas équipées de flash, elles seraient peut-être une solution alternative moins intrusive et plus flexible.

La région Grenobloise est à prendre en exemple, bien plus que l'Allemagne. Citons le CEA qui travaille, entre-autre, sur les piles à combustible..

A LA LEGISLATRICE

Toutes les problématiques technico-financières, ainsi que les simplifications juridico-administratives nécessaires au développement des EnR sont à l'ordre du jour pour la préparation de la prochaine PPE. Les acteurs sociaux représentant la population ou le patrimoine de notre pays n'ont pas été invités.

Certaines propositions, aujourd'hui connues, mériteraient pourtant discussion. Les retards et le déséquilibre législatif paraît s'accroître. Le détricotage des moyens de défense n'a plus lieu d'être, alors que les objectifs sur l'éolien terrestre sont atteints. Doit-on chercher ailleurs les raisons de cette stratégie.

Malgré ces annonces, fort heureusement pas toutes dans le mauvais sens, nous avons conservé dans ce dossier les idées plus ou moins réalistes et plus ou moins ordonnées qui suivent. Sans prétention elles ont le mérite de montrer encore une fois ce qui nous préoccupe.

1. Dépassement sonore

Les mesures d'éloignement par rapport aux habitations sont indéniablement à revoir. Les discussions encore récentes qui ont conduit à un rejet des députés portait sur une distance de 1000m. Effectivement le côté simpliste d'une telle mesure n'était pas satisfaisant. Une autre proposition aurait dû être faite à l'image de ce qui est entré en vigueur récemment pour les périmètres de protection des cités historiques. Les situations devraient être examinées au cas par cas, sans compas, en tenant compte de la topographie, de la nature des sols, des conditions de vent, de l'ambiance sonore... Un tel texte pourrait même s'avérer intéressant pour les promoteurs des secteurs voisins d'une autoroute, par exemple, se trouverait dégagés.

Parallèlement, les critères acoustiques d'installation et de suivi durant la vie du parc n'ont jamais évolué dans le sens de la protection des populations. Le code de l'environnement auquel sont assujetties les ICPE n'est pas en adéquation avec le code de la santé. L'indice d'émergence est trop bas. Il y a de réelles lacunes : aucune obligation d'améliorations n'est imposée aux parcs anciens et la périodicité des suivis est décidée au cas par cas selon les prescriptions des autorisations sans vraiment de cohérence.

2. Indépendance des études

Les études préalables demandées par les collectivités sont financées par ces dernières. Elles sont à la base des décisions. Toutes les expertises comprises dans les dossiers de projets sont réalisées en interne et sans agrément.

L'indépendance des financements est un point essentiel pour garantir l'objectivité et l'intégrité des prestataires. Ce point est capital. Une taxe sur les parcs existants pourrait servir à ça.

3. Code de l'urbanisme

Force est de constater le manque d'évolution et l'inadéquation de certaines lois. Un périmètre de 500m autour d'un site protégé et les notions habituelles de covisibilité sont insuffisants à l'échelle de l'éolien industriel. Citons encore une fois la société RES à Léoncel qui défend son projet en affirmant qu'il n'est pas visible de l'abbaye ou les réflexions de presque tous les maires qui se contentent de déclarer que le projet ne sera pas visible de leur clocher.

Les éoliennes sont des constructions atypiques. Seul le socle est réellement considéré dans le permis. Or, la hauteur de la machine et le diamètre du rotor sont à prendre en compte ce n'est pas le cas actuellement.

4. Biodiversité

Les mesures préalables n'ont aucune méthodologie et ne sont souvent considérées que comme de simples formalités. Le suivi des parcs concernant l'impact sur la biodiversité sont quasi- inexistants. Il va de soi que là aussi l'indépendance et l'agrément des organismes est à revoir

5. Compétence et décisions

Quand la décision aussi importante que celle ayant trait à l'installation d'un parc éolien a été prise sous l'autorité d'un maire sans compétence particulière dans ce domaine, on est en droit de se poser des questions. La décision finale appartient certes au préfet mais, à ce niveau, la priorité des avis devrait n'est toujours pas homogène.

L'avis des DREAL nous semble primordial. Il devrait devenir opposable. Il est le résultat d'un travail de concertation considérable suffisamment indépendant et en lien avec le terrain. La concertation des acteurs sociaux même faite en amont n'a aucune valeur reconnue.

Il nous paraît évident qu'une planification des projets devient nécessaire à un autre niveau que celui des mairies ou des intercommunalités. Nous déplorons que sur certaines communautés de communes aucun audit des possibilités autres que l'éolien, n'ai été fait avant. Un retard trop important a été pris sur la réalisation des PCET.

6. Garanties

L'actualité montre que des grands groupes qui se sont intéressés à l'éolien se sont retrouvés en difficultés citons : Vestas, Siemens, Vergnet ... La totalité des investissements sont privés et basés uniquement sur l'effet d'aubaine. Certains sont en passe de devenir extra-européens comme RES à l'origine britannique. Compte tenu du bilan plus que mitigé de l'éolien, la probabilité des baisse de subventions et les risques d'abandon de parcs sont importants. Nous avons en Drome Ardèche des machines détruites par un incendie qui n'ont jamais été réparées. Compte tenu de la technologie aboutie des machines le « repowering » engendrera d'énormes travaux, notamment le coulage de nouveaux socles en béton et la constatation faite en début de paragraphe ne peut que nous inquiéter sur la disponibilité des pièces détachées dans l'avenir.

Actuellement seule une provision de 50.000€ par éolienne est demandée aux promoteurs pour un démantèlement. Cette mesure ancienne est aujourd'hui inadaptée. Elle ne tient pas compte de l'évolution du prix du recyclage, de la manutention, des transports, du gabarit et du type de machines ... Nous avons vu que le propriétaire du terrain devenait responsable en cas de défaut ou de disparition du promoteur. Compte tenu des risques, il serait opportun qu'un fond de garantie soit créé à partir d'une taxe sur les parcs en activité. Cette charge ne peut revenir à la collectivité.

A L'ECONOMISTE

1. Equilibre perdu

Selon le panorama des EnR de RTE pour le troisième trimestre 2017, « les objectifs nationaux [pour 2018] **ont été atteints à 92% – 120% en prenant en compte les projets en développement** ».

Aujourd'hui, la France dispose en puissance installée de 1,9 GW avec les bioénergies, de 7,2 GW avec l'énergie solaire, de 12,8 GW avec les éoliennes [terrestres] et de 25,5 GW grâce à l'hydroélectricité.

Les tarifs de rachat sont, beaucoup trop pénalisant pour les moyens tels que l'hydraulique, la géothermie, la méthanisation ou la cogénération. Il devient primordial que ces tarifs tiennent compte du taux de couverture et surtout des capacités certifiées.

bilan RTE 2016

En 2016

Taux de couverture mensuel de la consommation par la production d'énergie éolienne

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Mini	0,1	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1
Max	15,1	15,5	15,8	12,2	11,5	9,2	10,2	13,2	12,9	11,1	12,9	10,7
Median	5,7	6,3	4,4	3,7	4,2	3,1	2,8	3,4	2,3	3	3,6	2,6

En 2017

Taux de couverture mensuel de la consommation par la production d'énergie éolienne

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Mini	0,1	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1
Max	15,1	15,5	15,8	12,2	11,5	9,2	10,2	13,2	12,9	11,1	12,9	10,7
Median	5,7	6,3	4,4	3,7	4,2	3,1	2,8	3,4	2,3	3	3,6	2,6

Ces données concernent l'éolien terrestre, l'éolien maritime étant pour l'heure inexistant. On note les très fortes fluctuations. **Le taux moyen de couverture en 2016 a été de 3,75 % celui en 2017, jusqu'en octobre, de 4.3 % soit une augmentation de 0.55%**. Parallèlement le parc éolien raccordé est passé de 661 MW à 799 MW soit une augmentation de 1.2% autrement dit **sur la même période l'augmentation du taux de couverture devrait rester 2 fois plus faible que l'augmentation du parc installé.**

Copie écran Bilan annuel RTE



2. Indemniser

Contraindre les promoteurs ou les collectivités à indemniser les habitants pour dégager un certain secteur proche de milieux industriels reste sans aucun doute une piste à étudier. Le mitage du territoire et la perte d'identité ne seraient plus mis en avant. A l'image de la Belgique, cela permettrait de dégager des périmètres dédiés plutôt que d'ouvrir les espaces naturels ou à forte valeur patrimoniale. Cela mérite une planification qui fait défaut à l'heure actuelle.

Il nous a été donné de discuter avec des promoteurs : à l'évidence il s'agit d'une volonté de leur part compte tenu des incertitudes sur l'avenir de la filière.

3. Taux de TVA réduit

A l'image des livres, des disques ou des restaurants une TVA réduite sur les produits d'isolation serait sans doute la bienvenue. Une telle mesure complèterait celle déjà existante sur le bâti ancien et pourrait aller de paire avec la suppression d'avantages fiscaux sur la rénovation thermique qui n'ont aucun intérêt pour les personnes non imposables. Cette mesure contenterait le plus grand nombre. Une forte baisse des prix conduirait à un regain d'activité dans le domaine des économies d'énergie surtout au niveau des particuliers qui réalisent eux même leurs travaux. Cela représente certainement plus de la moitié des chantiers en Drome vu le chiffre d'affaire des surfaces de bricolage.

POUR ALLER PLUS LOIN

Evolution des productions

Entre 2015 et 2016	Puissance installée	Variations de production
Nucléaire	0	-7.9%
Hydraulique	+0.2%	+8.2%
Charbon	-0.3%	-15.4%
Fioul	-16%	-13.1%
Gaz	+8.1%	+60.8%
Solaire	+9%	+11.3%
Eolien	+13%	-1.8%

A la vue de ces derniers chiffres (source RTE) et de ceux du taux de couverture de la demande, on est en droit de se poser des questions sur les choix majeurs faits pour des énergies intermittentes. Notre président a pleinement conscience de l'équation impossible à savoir lutter à la fois contre le réchauffement climatique et vouloir arrêter le nucléaire. Le pays n'a pas la possibilité de faire de colossales économies, de se désindustrialiser, de renoncer à la voiture électrique ou aux nouvelles technologies. Cela serait de toute façon insuffisant.

En tant qu'élu de l'assemblée vous avez en main les cartes de « l'après pétrole ». Les conséquences écologiques, macro-économiques et géopolitiques des choix énergétiques que vous allez faire risquent de bousculer l'échiquier européen et même mondial, bien plus tôt qu'on ne le pense. D'où l'urgence d'un certain pragmatisme. Autant dire que les petits intérêts politiques et économiques ne peuvent plus être pris en compte aujourd'hui face à l'importance de l'enjeu. Pour autant la transition écologique et solidaire ne peut se faire, par essence, au détriment de ce qui fait l'authenticité des territoires et de la démocratie.

Il nous a donc semblé qu'une discussion s'imposait pour aller plus loin ensemble.

